

## MELANGES LITTÉRAIRES.

### Le Troubadour Français.

#### AU TOMBEAU DE PONIATOWSKI.

L'amour l'espoir de sa patrie,  
Nouveau Bayard sans reproche et sans peur,  
Poniatowski dans les champs de l'honneur,  
Expira digne de sa vie.  
Braves guerriers, témoins de ses hauts-faits,  
Noble appui de ses espérances,  
Attachez un crêpe à vos lances.  
Soldats, pleurez le héros Polonais!!! (ms).

Vous Bardes! qu'inspirait la gloire  
Qui dans les camps, retraçant sa valeur,  
Par vos récits enflammiez le cœur  
Des jeunes fils de la victoire!  
De notre amour, de nos vœux désormais  
Ne soyez plus les interprètes,  
Que vos harpes restent muettes.  
Bardes, pleurez le héros Polonais.

Femmes, arbitres de la vie,  
Dont le sourire encourage les arts,  
Vous payerez d'un seul de vos regards,  
Le sang versé pour la patrie.  
Sexe enchanteur, en mêlant vos regrets  
A notre douleur éternelle,  
Au tombeau d'un enfant fidèle,  
Belles, pleurez le héros Polonais!!!

Vous, ses amis, ses frères d'armes,  
Braves Français, troubadours et guerriers,  
Sur son tombeau qu'ombragent des lauriers,  
Venez tous répandre des larmes.  
Quand vous goûtez les douceurs de la paix  
En gravant dans votre mémoire  
Qu'il expira pour votre gloire,  
Français, pleurez le héros Polonais!!!

### La Quête au Bal.

#### CONCLUSION.

Le commandant, qui s'était empressé d'aller au-devant de M. de Belloy, le rencontre en effet au milieu de l'escalier, et lui dit avec la plus digne affabilité: "Soyez le bien-venu, Monseigneur! mais j'étais loin de m'attendre à l'honneur que je reçois.—Pourquoi donc? Je ne suis point l'ennemi des plaisirs honnêtes, il en faut à la jeunesse; et vous voyez en moi l'un des cavaliers les plus empressés de mademoiselle votre fille.... Mais que vois-je! ajouta-t-il en entrant dans la galerie, plus de musique! plus de danses!—Ne soyez point surpris, Monseigneur, de ce changement subit: c'est un hommage qu'on a cru devoir rendre à Votre Grandeur et au caractère sacré dont elle est revêtue.—Puisque pour moi cette belle jeunesse daigne suspendre ses jeux, je vais en profiter pour justifier, s'il est possible, une démarche que l'austérité peut-être aurait quelque droit de blâmer." S'adressant aussitôt à la belle Elmina, qui n'éprouvait pas moins de surprise que les autres, et s'était approchée de l'évêque avec un respectueux empressement, il lui dit: "C'est vous, Mademoiselle, qui causez ici mon apparition, dont vous êtes étonnée sans doute. Vous rappelez-vous ce que vous me dites, il y a quelques jours, à l'évêché, où j'avais l'honneur de vous recevoir? *Il n'est point de fête complète, si l'on n'y fait participer l'indigence et le malheur.* Je me suis promis de publier, partout cette belle maxime, et je viens, Mademoiselle, vous proposer de la mettre en pratique. Tandis que vous réunissez dans cet hôtel ce que Marseille offre de plus brillant, de plus aimable, et que vous recevez tous les hommages qui vous sont dus, là, près de vous, gémit une famille

désolée dont l'incendie a consumé l'humble réduit. Il ne faudrait pas une somme bien considérable pour rendre à ces infortunés l'existence et le bonheur. Souffrez donc que j'aie l'honneur de vous conduire moi-même à toutes les personnes qui composent cette nombreuse assemblée: je serais bien trompé si, munie de cette bourse destinée à la quête des pauvres, vous n'obteniez pas quelques offrandes pour nos malheureux incendiés. Je ne vous demande que de répéter à chacun de ceux dont vous allez invoquer la pitié, cet adage si touchant qui vous honore, et qui dans votre bouche devient l'accent d'un ange qui parle au nom du ciel: *Il n'est point de fête complète, si l'on n'y fait participer l'indigence et le malheur.*"

Tout le monde applaudit avec transport à cette proposition de M. de Belloy; et l'on cessa d'être surpris de son honorable présence. Elmina, plus belle encore par la joie qu'elle éprouvait, s'empressa d'accepter la main de l'évêque, qui, la conduisant dans toutes les parties de la galerie, et répétant lui-même les douces expressions de la quêteuse, recueillit avec elle une somme de douze mille francs. Cette quête abondante obligea souvent Elmina de verser dans un grand sac de velours que portait derrière elle un de ses gens, les pièces d'or et d'argent qu'elle recevait dans la bourse, présentée à chaque assistant avec autant de grâce que d'émotion. C'était à qui ferait son offrande, à qui prouverait à ce digne pasteur et à la jeune beauté dont il était le guide, l'effet que produisait sur tous les cœurs un si touchant spectacle. Toujours, en pareil cas, la bienfaisance prodigue, l'ostentation l'imite, et l'indigence est soulagée.

Lorsque cette quête fut terminée au milieu des applaudissements unanimes et réitérés, M. de Belloy reconduisit à sa place l'heureuse Elmina, et lui dit du ton le plus aimable: "Maintenant que la jeune mère des pauvres de Marseille a rempli si dignement son emploi, il ne me reste plus qu'à supplier la reine de ce bal de faire recommencer les jeux qu'on a suspendus à mon arrivée. Cette honorable déférence, qui jamais ne sortira de mon souvenir, deviendrait pour moi la privation la plus cruelle, ou l'ordre de me retirer à l'instant même; et je me trouve si bien parmi vous!"

Aussitôt Elmina, donnant l'exemple à tous les jeunes cavaliers qui l'entourent, fait recommencer la danse, et l'on entend de nouveau résonner les airs joyeux, dont l'impression se peint sur la figure de l'évêque. Debout et retiré dans un coin de la galerie, il ne pouvait s'empêcher de regarder avec le plus vif intérêt ces groupes de jeunes gens, qui tous, alliant la grâce à la décence, formaient, ainsi que les jeunes beautés qui s'unissaient à eux, un spectacle si ravissant et en même temps si nouveau pour M. de Belloy, qu'il répétait à chaque instant, les yeux mouillés de larmes: "Que c'est beau la jeunesse!... Oh! que c'est beau la jeunesse!"

Après s'être permis de jouir de ce coup d'œil enchanteur pendant quelques momens, il se retira, conduit par le commandant de place, et fut obligé de s'appuyer sur son bras, tant sa belle âme était émue! Il crut vainement pouvoir s'échapper sans qu'on s'en aperçût: dès qu'il sortit, les applaudissemens se renouvelèrent dans toute la galerie; et lorsqu'il fut à la porte, escorté de tous les commissaires de cette assemblée, il s'arrêta de nouveau pour contempler ce bal magnifique: "C'est le seul, disait-il en souriant, le seul que je verrai de ma vie: oh! que c'est beau la jeunesse!" A ces mots, il gagna sa voiture environnée déjà d'un peuple nombreux, que les gens de l'hôtel avaient instruit de ce qui s'était passé, et dont les cris de joie et les bénédictions confirmèrent au vertueux prélat que sa démarche, loin d'être blâmée, serait mise au rang des belles actions qui signalaient sa carrière.

Le lendemain on ne parlait dans toute la ville que de la quête au bal: elle ne fit qu'accroître la vénération qu'on portait au digne évêque. Elmina, conduite par ce bienfaiteur des malheureux, alla remettre elle-même les douze mille francs au tourneur et à sa famille, qui tous, bai-

sant ses mains et tombant aux genoux de M. de Belloy, ne pouvaient trouver d'expressions qui peignissent leur ivresse. La maison et le magasin furent reconstruits tels qu'ils étaient avant l'incendie. Cet honnête artisan, plus intéressant encore par cette aventure, vit chaque jour s'étendre son petit commerce; il eut la jouissance d'élever et d'établir ses nombreux enfans; et depuis cette époque, lorsqu'on apercevait dans Marseille l'évêque ou la fille du commandant passer dans leurs voiture, s'arrêter dans quelque lieu public, on les désignait avec un respectueux attendrissement, et l'on répétait autour d'eux: *Il n'est point de fête complète, si l'on n'y fait participer l'indigence et le malheur.*

## L'OBSERVATEUR CANADIEN.

MARDI, 20 MARS 1838.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues de Londres nous donnent les nominations suivantes:

Downing Street, 16 janvier, 1838.

Il a plu à la reine de nommer le très honorable John George Comte de Durham, G. C. B., gouverneur général, vice-amiral et capitaine général de toutes les provinces de sa majesté, dans le continent de l'Amérique du Nord, et de toutes les provinces y adjacentes.

Il a également plu à la reine de nommer le très honorable John George Comte de Durham, G. C. B., haut-commissaire de sa majesté à l'effet de régler certaines affaires importantes, à l'égard des provinces du Bas et du Haut-Canada.

Downing Street, 29 janvier, 1838.

Il a gracieusement plu à la reine de nommer le lieutenant général sir John Colborne, chevalier commandeur du très honorable ordre militaire du Bain, pour être chevalier grande croix du dit ordre.

Le major général sir John Campbell commandera les troupes de la reine dans la Nouvelle-Ecosse, le major général sir John Harvey dans le Nouveau Brunswick et le lieutenant général sir John Colborne commandera les troupes de la reine dans les Canadas.

—0000—

Maison du Gouvernement, }  
7 Mars, 1838. }

Les personnes qui désirent d'être indemnisées pour les dommages qu'elles ont éprouvés dans la révolte du district de Montréal, sont invitées à fournir un état détaillé des pertes qu'elles ont faites, accompagné d'une estimation exacte de leur valeur et de l'indication de la manière dont ces pertes ont été éprouvées, le tout avec des preuves suffisantes. Elles y joindront des certificats sur leur conduite et leur caractère personnels.

Ces documents seront remis par les réclamants au secrétaire civil, et ils seront pris en considération par l'exécutif.

Par ordre de son excellence,  
L'administrateur W. Rowan, Sec. Civ.

La Gazette Officielle de jeudi contient une proclamation de sir John Colborne, par laquelle la législature de cette province est prorogée jusqu'au 19 avril prochain.

Nous lisons dans la *Montreal Gazette* du 17 du courant, la lettre suivante, écrite par le Dr Robert Nelson, à J. B. Ryan, Ecuyer.

Plattsburgh, dimanche, 25 fév. 1838.

Cher Monsieur,  
Je ne sais quand vous pourrez recevoir la présente; mais, dans la suite, j'aurai très peu de temps disponible; je profite de ce moment de lo-

pour vous transmettre une demande et quelques résolutions du gouvernement provisoire du Bas-Canada, que je vous prie de répandre dans la portion du Bas-Canada où vous vous trouvez, afin d'en obtenir le plus grand avantage. Suivant ce qui avait été convenu, McKenzie, avec une force considérable et pourvu de toutes les munitions de guerre, se dirigea vers le Haut-Canada, vendredi au matin. Son armée était avantageusement campée, près de Gananoque, à environ dix huit mille de Kingston et, hier au soir, il nous est parvenu de Montréal un avis portant que McKenzie s'était emparé de Kingston.

Nous avons la certitude que cette nouvelle a été confirmée par une dépêche de Sir John Colborne, au général Wooll, arrivée ce matin à Champlain.

Sur le premier bruit du mouvement de McKenzie à Watertown, toutes les troupes disponibles furent envoyées dans le Haut-Canada et, ce matin, nous avons appris que Sir John s'y rend avec tout ce qu'il a pu y amener de troupes régulières. Nous avons fait nos arrangements de manière que Wooll et Colborne sont dans la persuasion intime que nous avons fait passer secrètement nos hommes et tout ce que nous avons de ressources à l'assistance de McKenzie. Ce qui est confirmé par l'absence apparente de nos hommes et de nos munitions. Nous avons été informés ce soir, que Wooll se dirigera sur l'ouest pour garder les frontières du St. Laurent, ne faisant aucune attention à nous, ce qui facilitera beaucoup notre entrée dans le Bas-Canada, lundi au soir ou mardi au matin. Notre force est abondante pour notre objet, et s'il vous est possible d'y coopérer, notre succès serait plus aisément obtenu. Je vous conseillerais de vous rendre avec toute la diligence possible, aux Trois-Rivières, si vous avez assez d'hommes; nous vous y joindrons par des mouvements rapides, après nous être assurés de Montréal. Si vos forces ne sont pas suffisantes pour suivre cette première route, dirigez vous sur St. Hyacinthe et, de là, vous vous rendrez à Sorel, ou vous pourrez prendre vos quartiers, jusqu'à ce que vous ayez reçu nos instructions; mais si vos forces étaient insuffisantes, dirigez vous avec ce que vous pourrez rassembler, sur la Baie Missisquoi, St. Jean et Laprairie. Ramassez tout ce que vous pourrez d'armes à feu.

Papineau nous a abandonnés et cela par des motifs d'égoïsme et d'intérêts de famille relatifs aux seigneuries et par son amour invétéré des vieilles lois françaises; nous pouvons bien faire sans lui et mieux qu'avec lui. C'est un homme bon pour des paroles, mais non pour l'action. Nous avons l'assurance la plus positive d'une réception vive et cordiale à notre arrivée.

Nous vous avons nommé capitaine; mais je ne vous envoie pas votre commission à présent; cela serait inutile.

Votre sincèrement,  
ROBERT NELSON.

**De l'armée.**—Le lieutenant colonel G. W. Horton du 15e. rég't. et le major G. Campbell sont arrivés à New-York par le paquebot l'Indépendance. Le major F. A. M. Fraser le Capt. Calder du 32e. et M. Case du 32, par le paquebot le *président* de Londres. Le lieutenant col. R. R. Doring, le major C. Head, et Sr. J. J. Hamilton et le capit. J. B. Creagh, par le paquebot le *Oxford* de Liverpool.

Le lieutenant col Campbell et lieutenant Townsend de l'artillerie royale, le lieutenant col. Cox et le major Fraser sont arrivés ici samedi dernier.

On lit dans le *Morning Courier* du 19:—

Il circule en ville un rapport d'après lequel le lieutenant Kelsall avec une compagnie du 83e régiment aurait poursuivi une bande de rebelles de l'île Pointe au Pelée au nombre de 40 environ, qui se dirigeant sur le territoire américain, ont disparu sous la glace. Nous ne connaissons pas l'origine de ce rapport.

— Nous pouvons affirmer d'après le *Commercial Advertiser* de New-York, que Mackenzie était dans cette dernière ville; qu'on la vue la chambre des nouvelles de la Bourse, lisant les papiers publics et qu'on a remarqué qu'il ne paraissait pas plus affecté des nouvelles qui y étaient annoncées que s'il n'y avait pas eu un intérêt personnel.

— Les troupes qui se sont embarquées pour Halifax, pour renforcer les régiments qui sont actuellement dans le Canada, sont annoncées comme les plus belles de celles qui jusqu'ici sont parties d'Angleterre.

Le 83e. régiment arrivé à Halifax est composé de 600 hommes; il est pourvu de bons officiers. Les soldats composant le 65e. régiment qui est à Frédrickston, font aussi un très beau régiment; leur santé qui avait été altérée par l'influence du climat Ouest-Indien, se rétablit d'une manière sensible et rapide.—*Québec Mercury.*

## DECES.

**Décédées.**— Mercredi dernier, le 14 de ce mois, Dame GENEVIEVE DECOUSSE de RIBOUDIN, veuve de Jacques Hébert Dorion, Ecr., est décédée, à l'âge de 70 ans, à la suite d'une attaque d'hydrophobie. Elle a supporté sa maladie avec la plus grande résignation. Ses funérailles ont eu lieu le 16 du courant, en présence d'un grand nombre de personnes.

— Le 18 du courant, après une longue maladie, Dame JULIE PROULX, épouse de Mr. P. G. R. Lafontaine, huissier de ce district, est décédée en cette ville, elle laisse à son époux et à sa nombreuse et intéressante famille, le souvenir consolant des vertus chrétiennes dont elle n'a cessé de donner l'exemple, comme de la plus grande résignation dans les souffrances dont elle a été affligée. Ses obsèques ont eu lieu ce matin, avec un grand concours de parents et d'amis qui partageaient sincèrement la douleur de sa famille.

Relevé des lettres qui sont à retirer à la poste de Montréal et qu'il importe aux parties intéressées de réclamer de suite parce qu'après le 15 avril prochain, elles seront renvoyées à Québec.

Boisseau F  
Boudreau Antoine  
Collins Charles  
Chartand Baptiste  
Danielle Françoise  
Désaire Hypolite  
DeLorme Louis  
DeLorimier C  
Desjardins Ed.  
Garipe Jean  
Gareau Olivier  
Gauthier Nicholas  
Gagnon A G.  
Gagnon—Esq  
Gauthier Barnabé  
Gerard J.  
Giguères Joseph  
Justice Thomas  
Jerrreau Charles  
Implo Michl Madame  
Laforme Jean Madam  
Lefevre Madame  
Lavigne Mr  
Leclaire Victoire  
Lapir Sophie  
Labrique E  
Lafrenière Amable  
Leclisse Madame  
Morrisseau M  
Menard Toussaint  
Negal Thomas  
Portelance George  
Pominville F  
Reauseau F  
Rousseau H  
Rousseau T  
Robitaille Jos  
Rouleau Antoine  
Sylvestre Joseph  
Tureot Elizabeth  
Trambled G

Bruneau T  
Bourgeois L  
Cellins Charles  
Cadotte Joseph  
Charbanno Joseph  
Durand Olivier  
Duvert C L  
Gillière Joseph  
Goselin H N  
Gordonne Louise  
Goulet Félix  
Justice Thomas  
Jodoin Amable  
Leduc Pierre  
Lemoine Bapt  
Liberly Frans  
Lettory Joseph  
Lavozy Phillippe  
Laplant Charles  
Lefevre Pierre  
Lecky Charles  
Marquis George  
Mignault M E  
Nicholas Mrs  
Noel V Helen  
Paranto Polline  
Pigeon Félix  
Pilon Thomas  
Pinsoneault A G  
Poudret e Joseph  
Prevot Andrew  
Prevost Francis  
Quesnelle C  
Richard A  
Ritchotte B  
Roulet L  
Sené Baptiste  
Volage Joseph  
Viger H  
Valiquet Adilade

## ANNONCES DIVERSES.

### A VENDRE

PAR LE SHERIF DU DISTRICT DE MONTREAL  
DANS LE MOIS DE MARS.

9. No. 945.— Un emplacement situé dans le village de Verchères, ayant soixante pieds de front sur le chemin du roi, et 40 pieds de profondeur. La vente est poursuivie par Joseph Roy, contre Clément Chagnon, aura lieu à la porte de l'église de la paroisse de Verchères, le 9 mars, 1838, à dix heures du matin. Le shérif fera son rapport le 1er avril prochain.

10. No. 1010—2009. 1. L'usufruit du défendeur de la moitié indivise de la première concession de la seigneurie des Mille Isles, ayant un lieu et demi de front sur trois lieux de profondeur, confrontant par devant à la Rivière Jésus. Plus l'usufruit pour le même temps de la moitié indivise du moulin et domaine de la dite seigneurie. 2. de l'usufruit pour le même temps des droits indivis qu'il peut prétendre dans la continuation de la dite seigneurie, ces droits consistant en tiers, de cette continuation, et des droits que le défendeur peut prétendre sur les moulins et domaines de cette seigneurie, la vente est poursuivie par Joseph Warwick et James Court contre Charles Lambert Dumont, écuyer, à St. Eustache; elle aura lieu le 19 mars prochain à 11 heures du matin au bureau du shérif qui fera son rapport le 2 avril prochain.

11. No. 2178. Une terre de 207 arpents environ, en superficie, avec deux maisons une grange et autres petits bâtiments, construits sur icelle, situé à la Côte St. Borgia, paroisse de Laprairie. La vente poursuivie par Mr. Hubert Bourassa, contre Augustin Vandale, cultivateur, du même lieu; elle aura lieu à la porte de l'église de la paroisse de Laprairie le 26 mars prochain. Le shérif fera son rapport le 2 avril prochain.

12. No. 336.— Un lot de terre, ayant environ 6 arpents, 6 perches et dix pieds sur le front du chemin d'en haut à Lacaine et 7 arpents 4 perches en arrière, borné par le Canal de la Chine; sur lequel lot il y a une maison en bois et dépendance, une grange en pierre et autres bâtisses. 2. un lot de terre situé dans la cité de Montréal, borné sur le devant, par la rue St. Gabriel, et sur le derrière par la cour de justice, sur lequel il y a une maison en pierre à trois étages, cour et dépendances. Cette vente est poursuivie par sir William Crisp Hood Burnaby, contre Henry Griffin, notaire, et Mary Porteous, mariée. Elle aura lieu le 26 mars courant, à 10 heures du matin, au bureau du shérif qui fera son rapport le 2 avril prochain.

13. No. 892.— Un lot de terre sur le chemin Papineau, près de la cité de Montréal, ayant 45 pieds de front, sur lequel il y a une maison et autres bâtisses. La vente poursuivie par Paul Joseph Lacrix, contre Nelson Walker, de Montréal. Elle aura lieu le 27 mars prochain au bureau du shérif qui fera son rapport le 2 avril prochain.

Les personnes qui désireraient avoir des renseignements très précis sur les divers objets dont la vente est annoncée pour être faite devant le shérif, pourront s'adresser à l'éditeur de ce journal qui se fera un devoir de satisfaire à tous les demandes qui lui seront adressées à ce sujet.

**A VENDRE** de l'huile de Balaine,  
—AUSSI:—  
DU WHISKY d'Ecosse, de première qualité, en  
barils, chez,  
Mr. GEORGE RHYNAS,  
Montreal, 13 Mars, 1838.

### A LOUER,

Pour prendre possession au 1er Mai prochain.

UNE MAISON de pierre, à deux étages, située à Montréal, rue Notre-Dame, appartenant à Edouard Et. Ronier, Ecr. avocat; cette Maison actuellement occupée par Mr. MARTIN, notaire; sa position, sa distribution et ses dépendances, offrent tout les avantages désirables pour l'établissement du commerce. S'adresser à l'éditeur de ce journal.  
Montréal, 7 Mars, 1838.

### A LOUER,

Pour prendre possession au 1er Mai prochain.

UNE MAISON de pierre à deux étages, commode et dans une des plus agréables positions situées au Cauteau Baron, près de cette ville, appartenant à Mr. PINSONNEAULT, autrefois négociant à Montréal, actuellement absent de la province; le loyer de cette maison sera consenti par Mr. L. S. MARTIN, notaire, curateur nommé pour l'administration des biens du dit Mr. Pinsonneault. S'adresser à Mr. L. S. Martin ou à l'éditeur de ce journal.  
Montréal, 7 Mars, 1838.

### A LOUER,

Pour prendre possession immédiatement.

UNE MAISON de pierre, à deux étages située à Montréal, place du Marché au Foin, à l'angle formé par la dite place et par la rue des fortifications; cette Maison est contigue à l'église Américaine; elle est des plus commodes.

S'adresser à M. L. S. Martin Notaire, ou à l'éditeur de ce journal.  
Montréal, 7 mars, 1838.

### PERDU.

IL a été perdu UNE CHAÎNE de MONTRE à la quelle étaient attachés, UNE CLEF et UN CACHET, le tout d'OR; la personne qui les ayant trouvés, aura la bonté de les rendre sera récompensée.  
Montréal, 7 mars, 1838.

### TROUVE.

IL a été trouvé UN RIDICULE, dans lequel il y avait des CLEFS, et autres objets. La personne qui la perdu peut faire passer au bureau de ce journal; le tout lui sera remis si, après la désignation, il y a identité entre les objets réclamés et ceux qui ont été trouvés.  
Montréal, 7 mars, 1838.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL:

Abonnement au Journal, 20 shillings par année, indépendamment des frais de Port.

### PRIX DES ANNONCES.

Première Inser. Chaque suivante,

Six lignes et au dessous, 2s. 6d. 7d.—  
Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d. 10d.  
Au dessus de 10 lignes, 4d. p. ligne 1d. p. ligne.

Les Ordres de discontinuer les avertissements doivent être écrits et remis à l'Éditeur, en acquittant le prix d'insertion.

Tous les envois relatifs à ce journal seront adressés, port franc, à M. TAILHADES, avocat, éditeur propriétaire de l'Observateur Canadien, maison de M. Bileaud, avocat, petite Rue St. Jacques, derrière l'Église Anglaise, Montréal.